

Les Franches-Montagnes, terre féconde

Autor(en): **Froidevaux, Bernard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **92 (1989)**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-555443>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les Franches-Montagnes, terre féconde

par Bernard Froidevaux¹

TROIS ANCIENNES FAMILLES LÉGENDAIRES²

Note préliminaire

L'arc jurassien a joué un rôle très important, stratégique et socio-économique dans l'histoire ancienne. Situé au cœur de l'Europe occidentale, sur la ligne de partage des eaux, marche géographique difficile à franchir et seulement par un nombre limité de cluses, ce pays a toujours fasciné les conquérants. Jules César est de ceux-là.

Le plateau des Franches-Montagnes situé en son centre — tel un noyau dur — a été contourné, il a fallu du temps avant qu'il soit peuplé de manière significative. On a dit que c'était un désert, il n'en est rien cependant, car si désert il y avait, il était bien vivant. Il formait dès les temps les plus reculés avec la Franche-Montagne outre-Doubs — aujourd'hui le plateau de Maïche — une unité incontestable. Le Doubs a toujours été la voie naturelle de pénétration. Dans ses côtes le premier Suisse connu, un néandertalien, y a passé il y a 40 000 ans (grotte de Saint-Brais). Il y a plus de 12 000 ans au Bichon (Valanvron), de même qu'au Col des Roches, ont vécu des hommes de Cro-Magnon, c'est-à-dire tels que nous sommes. Nomades d'abord, cueilleurs et chasseurs, les premiers habitants se sont fixés en petites colonies bien avant J.-C. toujours le long des cours d'eau. Cette race éprise de liberté a été décimée à plusieurs reprises par les épidémies, les invasions. Le repeuplement s'est fait par l'apport de sang neuf venu du fond de la Germanie, de la Mongolie même, du nord de l'Afrique aussi — les sarrasins remontant Rhône et Saône, entre autres — de même que les soldats romains, les ancêtres de nos troupes couverture frontière. Ainsi s'est renouvelé le patrimoine génétique des populations primitives dans un mélange incroyable de races, en somme presque toutes d'origine indo-européenne.

Paradoxalement, au cours des siècles, le phénomène s'est inversé. Les jeunes se marient dans leur village et après quelques générations tout le monde est « cousin-

¹ L'auteur : né en 1923 aux Emibois, il fréquente l'école du village. Après un apprentissage d'horloger à Saignelégier, il fait carrière dès 1942 à La Chaux-de-Fonds sur son métier d'abord, ensuite, après des études à Lausanne, dans celui d'assistant social.

² Première partie d'une étude concernant la vie de nos anciennes familles franc-montagnardes.

cousine». Il est frappant à ce sujet d'entendre, il y a à peine 50 ans, le curé des Pommerats demander aux garçons du village de chercher femme ailleurs. Il est vrai aussi que les foires et les fêtes villageoises, «nos bénissons», permettaient quelques évasions. Si le rôle économique des foires régionales a toujours été affirmé, leur rôle social a été bien négligé, et cela est dommage.

«Aux foires de Maîche, nos taignons achetaient leur jument et ramenaient leur femme», me confiait Joseph Jobin des Bois sur les dires de son père. Aussi il est certain et compréhensible que les traits de caractère des gens de chaque côté du Doubs se ressemblent... pas toujours de bonne réputation il est vrai. On les dit «madrés, rusés, violents parfois, durs avec leur femme, susceptibles», mais la contre-partie est vraie aussi: «solidaires, lucides, ne lâchant jamais prise devant l'adversité, un sens développé de l'honneur et de la famille, une ambition certaine».

Aussi ne soyons pas surpris si, en filigrane, nous suivons dans l'histoire des trois familles Froidevaux décrites ci-après le fil d'Ariane qui nous ramène dans nos villages.

LOUIS-MARTIN FROIDEVAUX, HORLOGER A BERNE DE 1793 à 1813

L'histoire de ce personnage n'est pas banale. Votre narrateur doit à sa descendance établie surtout à Paris, en Ile de France et en Bretagne l'essentiel des informations qui vont suivre. Il faut dire que le document de base — 42 pages — rédigé vers 1905 par le colonel d'infanterie Amédée Froidevaux est d'une rigueur exceptionnelle. Sans doute à la retraite, ayant été blessé à la bataille de Sedan en 1871, il a consacré quelques années à rechercher ses origines. Amédée est le petit-fils de Louis-Martin que nous allons appeler par son prénom usuel Louis. Comme les deux autres Froidevaux de cette étude, il plonge ses racines dans la région du Noirmont aux Franches-Montagnes³.

Voyons cela de près:

Tout d'abord un certain Jean-Claude Froidevaux, fils de Laurent, épouse le 23 octobre 1668 Jeanne Péquignot, ils demeurent à Sous-les-Craux. C'était un soldat, le document de son congé militaire est conservé (1695). Ensuite un Jean-François Froidevaux, natif du Noirmont, cadet au régiment suisse de Jean-François Reding de Biberegg est libéré en 1700⁴. Faute de renseignements sûrs, il

³ Les descendants jusqu'à aujourd'hui tiennent à jour l'histoire de la famille. Le présent récit n'en est que le pâle reflet.

⁴ L'on retrouve le lieutenant J-F. Froidevaux en prison à Porrentruy en 1727 en compagnie de Joseph Aubry et Jean-Pierre Clémence. La commune du Noirmont se porte caution.

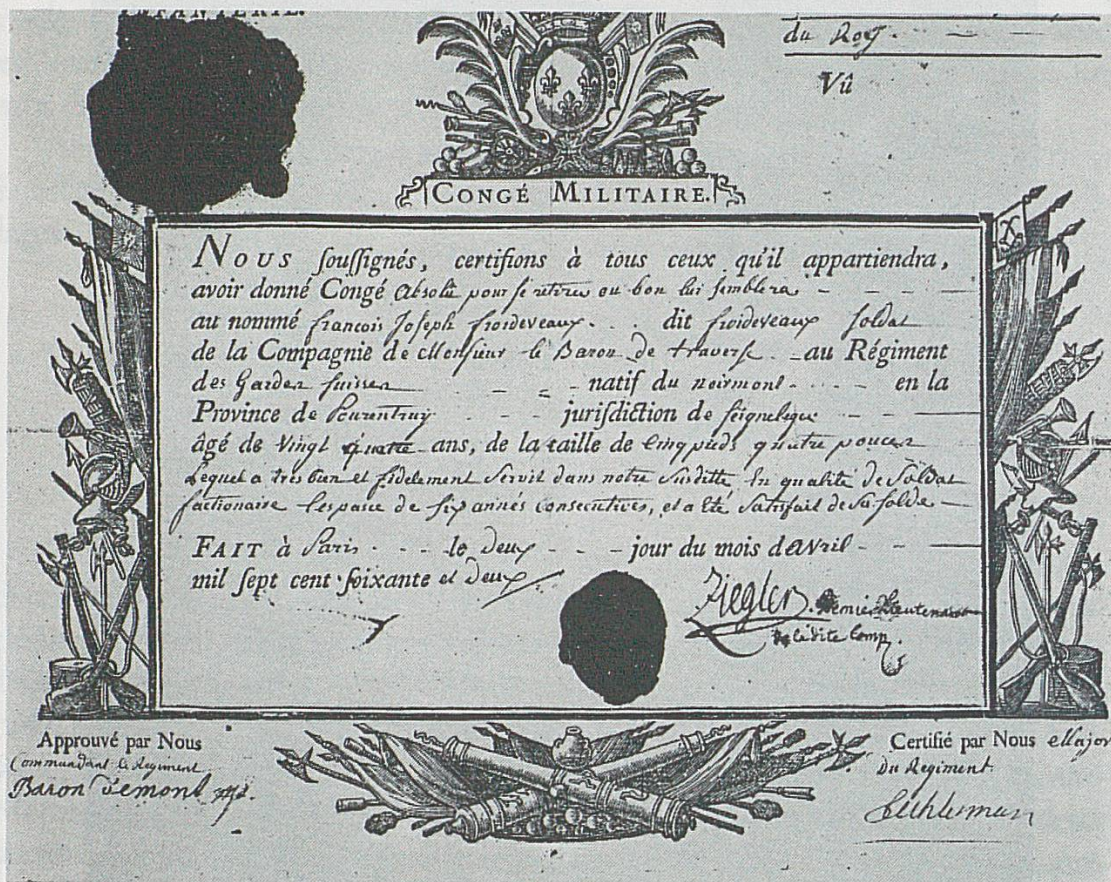


Portrait à l'huile de Louis-Martin Froidevaux.

n'est pas possible de dire si ces deux personnages sont la tige directe incontestable de la famille qui nous occupe ici, tant il est vrai — comme nous le verrons par ailleurs — que le vieux Froidevaux venant de Froidevaux Clos-du-Doubs au Noirmont vers 1450 — peut-être avant — a laissé une très nombreuse descendance éparpillée en de multiples rameaux loin à la ronde.

Dès ce moment les preuves par ordre chronologique existent. Voici donc :

Pierre-Ignace Froidevaux du Noirmont, né en 1700, épouse Jeanne-Ursule Cattin des Bois. Ils ont un fils — peut-être d'autres enfants — François-Joseph Froidevaux, né le 14 mars 1735. (Ne pas confondre avec son homonyme, horloger aux Bois.) A 21 ans, soit en 1756, il s'engage au régiment des gardes suisses du roi, il y sert pendant 6 ans et est libéré en 1762.



Il fallait gagner sa vie, le pays ne pouvant nourrir tous ses enfants. La jeunesse de votre serviteur a été bercée par une complainte chantée par sa mère.

En voici deux couplets sur sept :

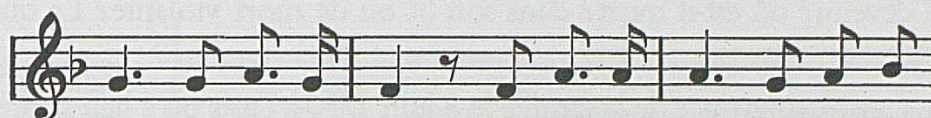
2. Auprès du Louvre il fait la garde.*)

Bien marqué

(XVIII^e siècle)



1. Au-près du Louvre il fait la gar - de Ce gre-na-



dier qui prit un jour Ha-bit rouge et blan-che co-



car - de, Las-sé des champs et du la - bour Le vent



souf - fle, et mi - nuit son - ne, C'est l'hi - ver,



le sol-dat fris - son - ne, Dans sa gué - rite il s'em-pri-



son - ne Le bon Jean-Pierre est chez le



Roi: Qu'il va - lait mieux res - ter chez soi!

3.

Qu'on était bien dans ma chaumière
A la caserne, oh! qu'on est mal!
Qu'il était doux, mon pauvre père;
Qu'il est dur, mon vieux caporal!

Pensez-vous qu'ici je l'oublie,
Ma Thérèse, oh! ma bonne amie?
Elle est tant sage et tant jolie.

Refrain.

Le mal du pays des soldats suisses est légendaire.

Il s'installe à Senlis et se marie le 18 octobre 1763 avec une fille du pays Marie-Barbe Varillon, une maîtresse femme décrite dans les papiers de famille avec une pointe d'admiration et beaucoup de respect. Trois enfants naissent de cette union : Marie-Josèphe 1764-1845, Louis-Martin 1766-1813 et Jean-Joseph 1768 décédé à Londres (?). Marie-Josèphe est née à Senlis, Louis-Martin probablement aussi et Jean-Joseph au Noirmont ou à Paris, en effet le 24 octobre 1767 un passeport est délivré à Senlis à François-Joseph « alors que des affaires particulières l'obligèrent à quitter la ville pour se rendre dans son pays ». Dès ce moment, une zone d'ombre : qu'est-il devenu ? où est-il mort ? dans son lit ou de mort violente ? La question reste posée.

Nous retrouvons trace de la famille le 8 juin 1780 à Paris où a lieu la première communion de Jean-Joseph à l'église Saint-Sulpice. La famille est-elle au complet ? Que s'est-il passé pendant treize ans, peut-être au Noirmont pour une part ?

Marie-Josèphe a un emploi à la cour royale, elle est chargée de la garde et de l'entretien des dentelles de la reine Marie-Antoinette, elle a des employées sous ses ordres. La période révolutionnaire a été terrible. Les papiers de famille en font foi. L'anxiété et la peur étaient pain quotidien.

Pourtant Louis-Martin — par quel cheminement ? — est horloger à Berne en 1793, une date à retenir, il a 27 ans. C'est un commerçant avisé, il obtient le 5 janvier 1797 un passeport portant sur une rose le sceau de la chancellerie de Berne dans le but de fréquenter les foires de Suisse. Le 7 septembre 1801, il lui est délivré une patente d'horloger, il semble pourtant qu'il soit plus souvent à courir les routes ou à la rigueur derrière le comptoir de son magasin plutôt qu'à travailler à l'établi. Il achète des mouvements de pendules de type neuchâtelois, des Courvoisier surtout⁵, il fait venir des cabinets de Paris où il a gardé son domicile légal 32, rue Vaugirard⁶.

Le commerce à Berne est florissant, il est situé au 48, Quartier Vert, c'est-à-dire à gauche de la tour de l'horloge. L'Abbaye des Boulangers (auberge) se trouve au N° 52, face à la « grande cave » que chacun connaît aujourd'hui sous ce nom, anciennement grenier, puis arsenal⁷.

Contrairement à ce que l'on croit, plusieurs horloges portant sa signature sont encore visibles. En 1986 M. Scheurer, horloger antiquaire à Berne, avait en réparation un mouvement rond d'environ 15 cm de diamètre, portant sur sa platine arrière, frappé lettre après lettre, le nom de « Froidevaux ». La rareté relative des pièces existantes en Suisse s'explique par le fait qu'une partie importante du fond de commerce a été vendue à Paris après son décès.

⁵ Constat de l'auteur de ce texte.

⁶ Pendule Louis XVI, propriété de l'auteur de ce texte, signée Froidevaux, à Berne.

⁷ Description de la ville de Berne, 1810, réédition Slatkine.

Schein für ein Patentbegehren.

Freiheit.

Gleichheit.

Helvetische eine und untheilbare Republik.

No. 152.

Kanton Genève District Genève

Ausfertigungs- : Taxe
Bh. 3. mit Inbes-
griff des Stempels.

Auszug aus dem Register des Ausschusses der Gemeinde
Genève, welchen die Munizipalität niedergesetzt hat, um die Begehren und die Zuerkennungen von Patenten, zufolge der Anleitung des Finanzministers vom 24ten Hornung, und zu Vollziehung der Gesetze vom 15ten Dezember 1800 und 5ten Jänner 1801, und des Beschlusses des Vollziehungs-Raths vom 10ten Hornung 1801 einzuschreiben.

Der Ausschuss erklärt, daß der Bürger Louis & Martin Froidevaux de Noirmont

in der heutigen Sitzung erschienen ist, um die ihm zur Erreibung Anrecht in der Gmmeinde Genève, mehrere Aemtern Noirmont zu haben den Wunsch als Uhrmacher, gewisses nöthige Patente zu begehren; welches Begehren als gültig anerkannt worden, und den gehörigen Behörden eingesandt werden soll.

Genève 18ten Juny 1801.

Die Mitglieder des Ausschusses

Präsident: *Bartholomäus Velti*
als Präsident am 18ten Juny 1801

Notes concernant la «Patente d'horloger» de Louis-Martin Froidevaux:

- le calendrier républicain est déjà aboli à Berne à fin 1800;
- la demande de patente porte bien «Louis-Martin Froidevaux de Noirmont»;
- sa validité est limitée à une année;
- en conséquence, il ne s'agit pas d'un acte attestant un apprentissage d'horloger, mais plutôt celui d'exercer ce métier si besoin est avec des compagnons à Berne et surtout de faire le commerce en Suisse;
- remarquons également sa signature avec ses deux prénoms.

NB. Dieses Patent ist nur in den Händen des oder derjenigen gültig, die darin vermerkt sind, und nur für die darin bezeichneten Gegenstände. Es befreit nicht von der Bezahlung der Zoll- und Meisen-Gelder, oder anderer Gebühren, die für die Nation oder für die Gemeinden bezogen werden, und kann in keinem Fall statt eines Meise-Passes dienen.

Freiheit



Gleichheit

Helvetische eine und untheilbare Republik.

Die Verwaltungs-Kammer des Cantons ¹⁸⁰¹
in Solothurn, nach gepflogener Erwählung über die unter dem
17. Juny gemachten Proposen und Erklärung der Bürger

Louis Martin Froidevaux, g^r. Mann

bei der Mündigkeit von ¹⁸⁰¹ Distrikt ¹⁸⁰¹
für Erfüllung des in dem angeführten Propose enthaltenen Patents.

Ersichtlich, in Kraft des Gesetzes vom 15ten September 1800.
und des Gesetzes des Vollziehungswort vom 10ten November 1801.

dem obgenannten Bürger. Das gegenwärtige Patent, bewilligt
dasselbe ihm, alles zu weichen gestattet ist, was das hier in dem
unter ¹⁸⁰¹ Mann

in der Gemeinde ¹⁸⁰¹ Distrikt ¹⁸⁰¹
bezeichneten Herrn ¹⁸⁰¹ als ¹⁸⁰¹

besteht, und dies während 12. Monaten vom 1. ¹⁸⁰¹
an, bis zum 31. ¹⁸⁰¹ — für welche Zeit allein, das
gegenwärtige Patent gültig seyn soll.

Es ist eine Urkundung ¹⁸⁰¹ davon abgegeben worden, und
für den ¹⁸⁰¹ abgenommenen Bürger Froidevaux, gegen
Fulay von ¹⁸⁰¹ Mann ¹⁸⁰¹
welche Urkundung durch dieselben genannten Bürger unterschrieben
und ¹⁸⁰¹ durch die Mündigkeit von ¹⁸⁰¹ gegen
Erfüllung des in ihrem Patentregister No. 152. — festgestellten
Patentgebühre und der Gebühr von dem ¹⁸⁰¹ für die Urkundung,
mit Zugest. des Mangalgebiets, festgesetzt worden soll.

Somit sind die beigefügten Bescheiden und öffentlichen Urkunden
Hollands eingeladen, dass genannte Eintrag bei dem Gemischte
alles ist durch die beigefügten Gesetze vom 15ten September 1800.
und dem Beschlusse vom 10ten November 1801. beigefügten Vorkehrungen,
in so fern es sich nach Vorkehrungen derselben und der Gesetze und
Verordnungen über die Polizei bezieht, zu erfüllen.

Am den 7. Sept. 1801.

Der Präsident der Verwaltungskammer

[Signature]

Für die Verwaltungskammer

[Signature]

Obersekretär.

Unterschrift des
Präsidenten der
Verwaltungskammer
[Signature]

Einverleibt durch den Ober-Einverleiber
des Landes

[Signature]

N. B. - Cette patente est seulement valable entre les mains de ceux qui sont désignés dans la pièce ci-dessous et seulement pour l'objet mentionné.

Elle ne dispense pas du paiement des droits d'entrée, du droit de frappe des francs ou autres taxes qui sont exigées par l'Etat ou les municipalités, et ne peut dans aucun cas servir de passeport.

Liberté

Egalité

République helvétique une et indivisible.

Le conseil administratif du canton de Berne en Suisse, dans la séance délibérative du 17 Juin sur le désir et les déclarations du citoyen

Louis Martin Froidevaux de Berne

(municipalité de Berne, district de Berne.)
et après confirmation qu'il maintient son intention d'obtenir la patente ci-dessus mentionnée.

Accorde, en vertu de la loi du 1^{er} Décembre 1800 et de la décision du conseil exécutif en date du 10 Février 1801, au citoyen ci-dessus nommé la présente patente, à l'aide de laquelle il est autorisé à exercer son état sous son nom dans le canton de Berne, district de Berne.
- exerce la profession d'horloger.

En ce qui concerne sa durée, la présente patente n'est valable que pendant 18 mois du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1801, et pendant ce temps seulement.

Ceci est une expédition qui est délivrée au susdit citoyen Froidevaux contre la somme de quatre francs.

Cette expédition authentique et signée du dit citoyen lui est remise par la municipalité de Berne contre paiement, cette patente porte le N.º 152.

La contribution fixée pour la patente ainsi que la taxe de trois batz pour l'expédition doivent être versés en même temps que la taxe du papier timbré.

En conséquence les tribunaux compétents et les fonctionnaires publics de la Suisse sont chargés de protéger le susdit citoyen dans ses biens et dans tout ce qui lui appartient, d'après la loi du 17 décembre 1800 et la décision du 10 février 1801 déjà cités.

Lequel citoyen, par contre doit se conduire toujours pour la garantie même de ses intérêts d'après les préceptes de la loi et les règlements de police.

Berne le 7 septembre 1801

Le président du conseil administratif

pour le conseil d'administration

Secrétaire principal.

Signature du détenteur
de la patente

Enregistré par le receveur principal du canton.

Patente

114.

D'horloger pour M^r. Froidevaux
pour l'année 1801.

Quintus L. A. —
Crispian. " — 3.
Fin. Ynib " — 2.
" L. A. et.



Louis est horloger de la ville, c'est un notable. De 1804 à 1806 il fait partie du corps de musique de la «Légion de la louable Ville de Berne». Il y joue du basson. Nous ne savons rien de ses rapports avec l'ancienne aristocratie bernoise. Les archives de la ville sont muettes⁸. Il est frappant de constater que plusieurs membres de ces familles ont dû prendre des emplois. Ils avoisinent notre homme dans la liste des professions publiée en 1810⁹. Nous y voyons des de Diesbach, des de Graffenried, des de Watteville, commerçants en vins. La révolution a passé par là.

Bien entendu Louis a une vie de famille. Les documents nous apprennent que le 18 octobre 1798, en l'église paroissiale de Bremgarten, il épouse Verena Zürcher, veuve Bieri, de religion réformée. Verena est née à Tschangnau (?), très probablement Schangnau dans l'Emmental¹⁰.

Ils ont deux enfants, Louis-Emmanuel 1803-1896 et Marie-Joséphine 1806-1825. Maman Verena décède le 29 septembre 1809. Le garçon, encore bien jeune, est mis au collège à Soleure, la ville des ambassadeurs, les écoles y sont réputées¹¹.

Louis, ceci apparaît clairement, a ressenti d'une manière très douloureuse le décès de sa femme, le ressort semble cassé. En juillet 1813, se sentant malade, il met ses affaires en ordre, cède sa maison de commerce à ses ouvriers, sauf une partie de l'inventaire, et le 11 juillet se met en route pour Paris avec ses deux enfants. Il s'arrête à Jougne sur la frontière et y meurt le même jour. Maman «Vaux», sa mère, ainsi l'appelaient ses petits-enfants, a fait le voyage de Paris malgré ses 73 ans et n'a ramené en cette ville que deux orphelins. Ils sont élevés par leur tante Marie-Josèphe, l'ancienne employée de la reine, mariée à M. Elophe Henrion, homme de loi à qui elle donne six enfants.

Il est intéressant de savoir que l'un d'eux, une fille Adélaïde, mariée à M. Pierre Fauqueux, est décédée à Neuchâtel le 15 avril 1874, un retour aux sources en somme.

L'histoire de la famille de François-Joseph Froidevaux ne manque pas de piquant. Qui eut cru qu'une fille Froidevaux a assumé des responsabilités à la cour de Louis XVI?

⁸ Lettre du conservateur.

⁹ Description de la ville de Berne, 1810, réédition Slatkine.

¹⁰ L'auteur de l'historique, Amédée F., se donne beaucoup de peine, comme pour démontrer que Louis Froidevaux n'a pas renié son origine suisse, pour expliquer que les Franches-Montagnes étaient françaises après la Révolution par droit de conquête.

¹¹ Louis-Emmanuel, homme d'une vaste culture, humaniste éclairé, a laissé à Paris l'image d'un homme de bien. Il a tenu boutique de papetier dès 1827, 4, rue de Sèvres, dans le quartier latin, à l'enseigne du «Griffon d'Or».

SOURCES

Les papiers de famille déposés à Versailles chez M. Emmanuel Froidevaux.

Descriptif de la Ville de Berne, édition 1810/Slatkine Genève, 1982.

Histoire de la pendule neuchâteloise, A. Chapuis, pp. 181, 182, 467.

Idem, documents nouveaux, p. 137, 266.

Chanson du pays romand, 1917, Krebs, Bâle.

Notice: Les paroisses du Jura, Vautrey, p. 584.

EUGÈNE FROIDEVAUX, SA RUE A PARIS

Lorsque l'on se promène à Paris, dans le quartier de Montparnasse, une plaque de rue accroche le regard «rue Froidevaux». Quelques agences et commerces, y ayant pignon, portent ce nom par commodité. L'esprit curieux ne peut en rester là. Eh bien voici!

Le 1^{er} mars 1827 est né à Goumois-France François-Xavier-Eugène Froidevaux, fils de Louis Froidevaux, cultivateur âgé de 56 ans et de Marie-Célestine Voisard âgée de 45 ans. Les témoins sont Jean-Joseph et Victor Tardy. Louis Froidevaux est décédé à Goumois à l'âge de 80 ans en 1850. Remarquons l'âge avancé des parents¹.

Eugène Froidevaux a fait carrière à Paris; lieutenant-colonel des pompiers, il est mort au champ d'honneur le 7 octobre 1882 lors de l'incendie du 69, boulevard de Charonne. Il repose dans le monument élevé aux pompiers morts au feu. Il est difficile d'en dire plus, nous n'avons aucune certitude sur sa descendance s'il en a eu². Peut-être que par un heureux hasard... Sait-on jamais?

Concernant les attaches à Goumois, la réponse est à la fois simple et compliquée, la porte s'ouvre sur un vaste labyrinthe. Les familles Froidevaux de toute la région suisse et française se croisent et se recroisent avec toujours une attache commune: Le Noirmont. A Goumois la maison familiale porte la date de 1801. A l'église deux beaux vitraux assez anciens, sont signés «don de Mademoiselle Honorine Froidevaux». Au cimetière des tombes récentes soigneusement entretenues sont celles de Froidevaux de Goumois suisse originaires du Noirmont aussi.

Que disent les livres? Pierre Froidevaux de Goumois — relevons que la frontière de l'Evêché de Bâle, à l'époque, mordait largement sur la rive gauche du Doubs — est sergent en 1791 au régiment de Reinach, il est licencié à Dunkerque en 1792³. En 1800 l'adjoint au maire de Goumois se nomme Pierre-Joseph Froidevaux. Probablement le même personnage.

Citons encore: Marie-Jeanne Froidevaux née Voisard, décédée à 53 ans en 1834; Jacques-Ignace Froidevaux, en 1835, à l'âge de 85 ans. Claude-Antoine Froidevaux, mort en 1841, et Jules Froidevaux en 1845, tous à Goumois.

Il est bien certain que le pont de Goumois, cité déjà à l'époque de Charlemagne⁴ et seul pont en amont jusqu'à Morteau avant 1850⁵ soit pendant environ 1000 ans, a beaucoup de choses à raconter, mais ceci est une autre histoire.

¹ Source: extrait de naissance délivré par M. Taillard, maire de Goumois, 1989.

² Une piste encore inexplorée: une dame Marie-Augustine Froidevaux, † 1940, a donné le jour le 26 août 1872, à Paris, à un fils naturel, Eugène-Auguste Froidevaux, ce dernier décédé à Paris en 1942.

³ Le régiment de l'Evêché de Bâle, Folletête, p. 111. Chronique d'Amédée Froidevaux.

⁴ Les frontières de l'Ajoie (ELSGAU) lors du partage de l'Empire: le pont de Goumois, le pont de pierre d'Audincourt. Capitale Mandeure.

⁵ Dictionnaire des Communes du Doubs, vol. 3.

FRANÇOIS-JOSEPH FROIDEVAUX, LE PREMIER HORLOGER DES BOIS

Ils sont deux en réalité, le capitaine Joseph Girard, originaire du canton de Fribourg, et François-Joseph Froidevaux, tous deux pivoteurs de verges. La verge est la pièce, dans les mouvements d'horlogerie anciens dits à «roue de rencontre», qui assure la liaison entre le balancier et la roue de champ; en fait la verge assure, par ses palettes, la fonction d'échappement. Nos personnages travaillent pour des comptoirs de Saint-Imier et de La Chaux-de-Fonds.

Nous ne connaissons de l'homme qui nous occupe ici que l'acte notarié de sa patente d'horloger déposée aux archives de l'Etat de Neuchâtel¹. Nous la reproduisons à la page suivante.

Ce document est intéressant à plus d'un titre, bien que rédigé selon un modèle qui ne varie guère. Il fait état, entre les lignes, de sa foi catholique. Il faut savoir qu'à cette époque le curé des Bois visitait à cheval ses paroissiens jusqu'au Locle².

François-Joseph Froidevaux est souvent confondu avec Louis Froidevaux horloger à Berne dont le père s'appelle aussi François-Joseph, comme nous l'avons vu par ailleurs. Ce qui est une erreur à corriger. Voici donc son histoire:

François-Joseph, notre horloger, est baptisé aux Bois le 6 novembre 1751, il est le fils de Jean-Baptiste Froidevaux et d'Anne-Marie née Jobin, résidant à Es-Seignes. Le 18 juillet 1785 François-Joseph est âgé de 34 ans, fils de feu Jean-Baptiste, épouse Marie-Claire fille de Louis Jobin des Bois (dispense concernant les bans et la consanguinité 4^e degré). Notre homme est établi au village des Bois, cité en 1781.

Cinq enfants sont déjà au foyer le 27 brumaire de l'an II (18 novembre 1795), soit Marie-Célestine 6 ans, Joseph 4 ans, Marie-Joseph (fille) 3 ans, Marie-Claire 2 ans et Marie-Félicité 6 mois³. Ce document nous révèle encore habitant aux Bois Marie-Anne Froidevaux, femme de Jean-Baptiste émigré, âgée de 53 ans, et de Marie-Madeleine 16 ans, Marie-Anne 14 ans, Marie-Catherine 10 ans, leurs filles; sans doute des parents proches. Cet exemple montre bien la difficulté à différencier les anciennes familles sans risque d'erreurs.

Le 26 avril 1825, François-Joseph décède aux Bois à l'âge de 75 ans environ. Les archives de La Chaux-de-Fonds sont muettes, il n'y a donc pas payé d'impôts et l'on peut admettre qu'il s'est établi aux Bois peu après sa fin d'apprentissage.

Disons encore que François-Joseph est cosignataire (84 noms) de la pétition du 19 fructidor an III (1^{er} avril 1794) demandant le retour du curé Lhoste⁴.

¹ Archives de l'Etat de Neuchâtel, Fonds Sandoz ATI, folio 161.

² Archives de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

³ Archives de l'ancien évêché.

⁴ Notices historiques Vautrey.

LES ARMOIRIES

Avertissement

Les cantons romands ont chacun un armorial des familles bourgeoises bien établi, les erreurs sont rares, les sources indiquées et les variantes dans le blason des familles expliquées et, si faire se peut, motivées.

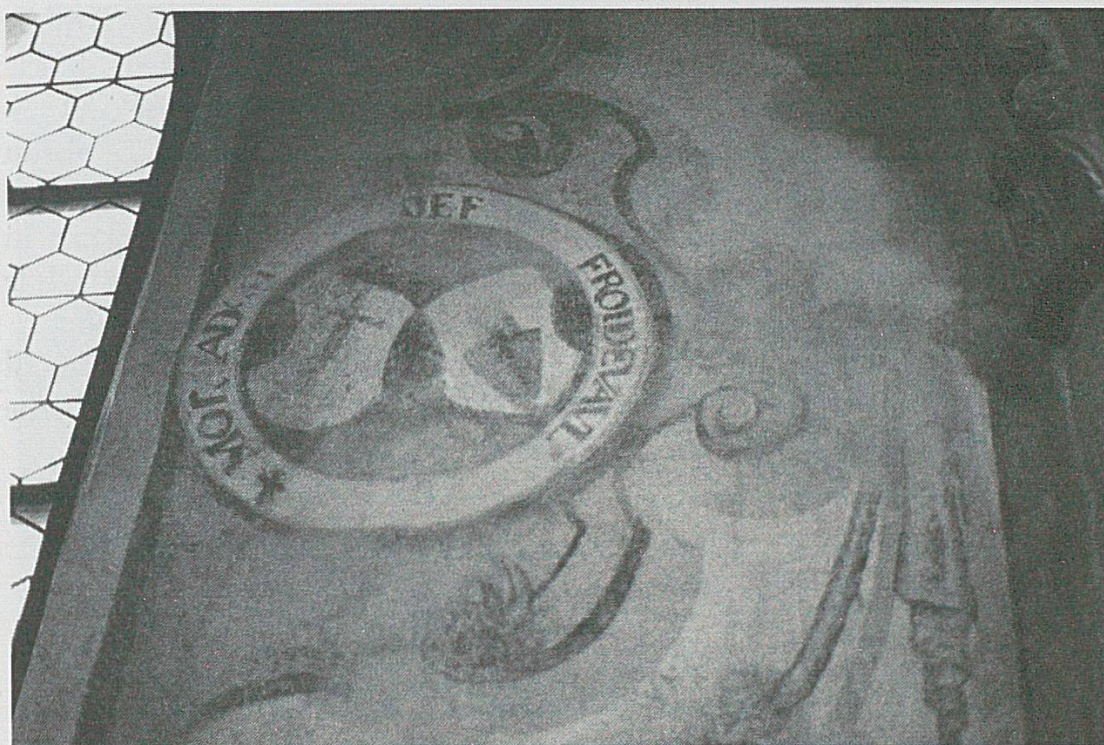
Le canton du Jura a un retard important à combler au plus vite, car les héraldistes qui vivent du travail de fournir à nos familles des reproductions de leurs armoiries peuvent, en toute bonne foi, faute de références suffisamment fiables, copier celles d'une famille homonyme.

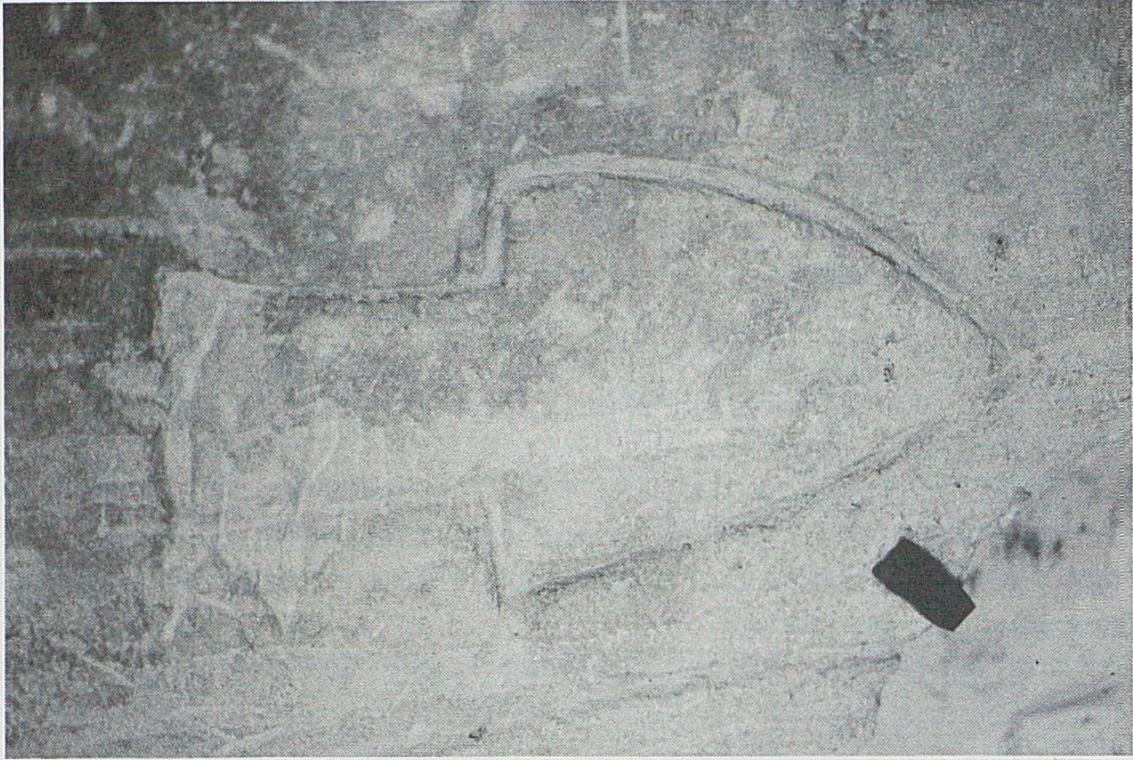
Enfin il faut savoir qu'au cours des siècles des variantes dans les «champs», les «émaux» et les «meubles», c'est-à-dire dans les couleurs et les motifs, ont modifié l'aspect général du blason. Ceci est tout à fait toléré, pour autant qu'on en connaisse les sources et les raisons.

L'armorial est ainsi l'ouvrage de référence indispensable au chercheur et aux familles.

La première armoirie connue des Froidevaux

Elle est fort ancienne et représente une bêche, ainsi, image parlante, elle est celle d'un cultivateur.





L'araire représentée dans l'écusson voisin est celle d'un laboureur. Il est difficile de dire de qui elle relève?

Ces armoiries sont peintes sur le bas-côté nord de la collégiale de Saint-Ursanne au plus tôt après 1380 et plus probablement vers 1600¹.

En outre, ladite bêche est taillée dans la pierre calcaire mise en évidence dans le cloître. Le musée lapidaire renferme également l'écusson en pierre taillée des Quiquerez, également peint sur le même mur que celui des Froidevaux. Le blason taillé est fort ancien (du XII^e siècle), celui des Froidevaux sans doute aussi.

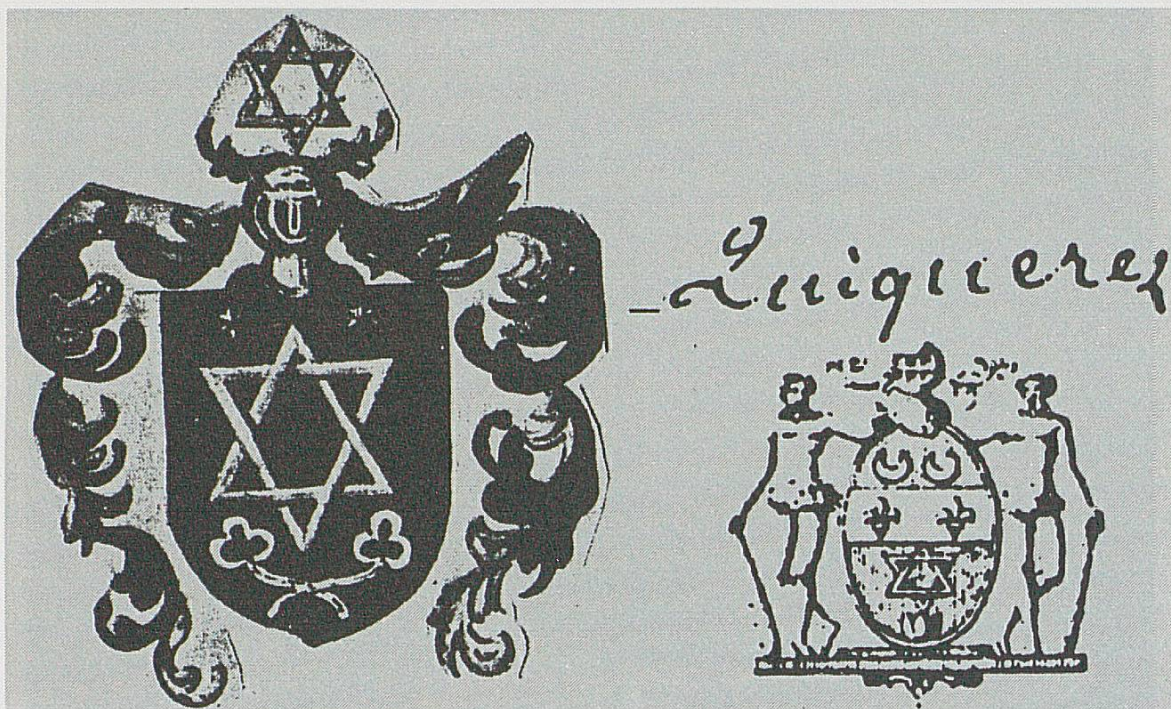
Il s'agit du village de Froidevaux s/Soubey — 10 maisons et 50 habitants au Moyen Age² — dépendant du chapitre de Saint-Ursanne. La bêche désigne-t-elle le hameau comme tel ou plutôt une ou des familles influentes qui y résident?

Le blason représentant une bêche (hoyau) est courant et c'est là son défaut, il figure par exemple au plafond de la grande salle du 1^{er} étage au Burgerhaus à Berne au nom d'une famille bernoise tout à fait sans relation avec les Froidevaux.

¹ Saint-Ursanne, édition Sir Porrentruy, 1983, p. 24 et 31.

² Histoire de Saint-Ursanne, Chèvre.





Les armoiries actuelles

Elles concernent tous les Froidevaux dispersés dans le monde et d'abord les Froidevaux bourgeois de plusieurs communes des Franches-Montagnes. Cette affirmation est fondée sur le fait que malgré des recherches très poussées, aucun blason « coupé », « tranché » ou « parti » — termes qui signifient l'introduction d'une famille alliée dans le blason — n'a été découvert.

En outre le village de Froidevaux sur Saint-Hippolyte, territoire dépendant — pour les forêts du moins — de la seigneurie de Belvoir au XII^e siècle et par la suite de celle de Châtillon-sous-Maîche jusqu'à la Révolution française, n'a pas eu d'émigrants selon toute probabilité jusqu'en 1789. A cette époque les noms de famille étaient bien fixés. Monsieur le maire actuel de Froidevaux s'étonne lui-même de n'avoir trouvé aucun Froidevaux dans les archives de sa commune.

La population de ce village (20 feux en 1614, plus que 6 en 1688) était mainmortable, c'est-à-dire attachée au seigneur³, ce qui est une raison suffisante pour expliquer cette sédentarité. Ce pays est celui des Boucon, des Bailly, des Vadam, des Girard, certains d'origine suisse. Les nombreux Froidevaux habitant aujourd'hui dans les villages environnants sont du Noirmont, il est vrai qu'ils ont transité par Damprichard et Tréviillers en quelques générations.

³ Cette attache est une lourde servitude, l'exemple ci-après le démontre : Blaise Jobin de Courcelles, village voisin, passe le 3 juillet 1628 devant notaire, un acte de Fondation d'une rente annuelle de 3 francs. Il s'agit de messes à dire à l'église. Il décède quelque temps plus tard sans héritier. Etant mainmortable la rente est annulée. Les biens reviennent au seigneur. Notices historiques, district des Franches-Montagnes, Vautrey, réédition Slatkin, pp. 478, 584, 626, etc.

Leur origine

Les armoiries des Froidevaux d'aujourd'hui ont été faites par Gérard Froidevaux, notaire aux Breuleux en 1660. Rappelons que Marc Froidevaux a implanté cette famille en ce lieu en 1560. Le premier curé des Breuleux s'appelait Pierre Froidevaux (1669). Adam Froidevaux est venu du Noirmont à La Bosse vers 1570, sa femme est une Guenat du Noirmont également. Jean Perrin Froidevaux, fils d'Estevenin du Noirmont, est à Muriaux en 1532⁴.

Que représentent-elles?

La composition est une énigme. Notre notaire avait-il la grosse tête? ou connaissait-il la légende que voici rapportée en 1905 par le colonel Amédée Froidevaux de Paris? :

... tous (les Froidevaux, réd.) se rattachaient à une tige commune qui s'était partagée en trois branches; que le premier auteur de la famille était un riche seigneur du nom de Froidevaux, que ce seigneur avait trois fils qui chacun commandait une bande et se signala à la bataille de Morat, livrée par les cantons suisses contre Charles le Téméraire en 1476, ses fils se partagèrent ses domaines et devinrent les fondateurs des trois branches des Froidevaux du Noirmont, Froidevaux de La Chaux-de-Fonds et Froidevaux de Montfaucon...

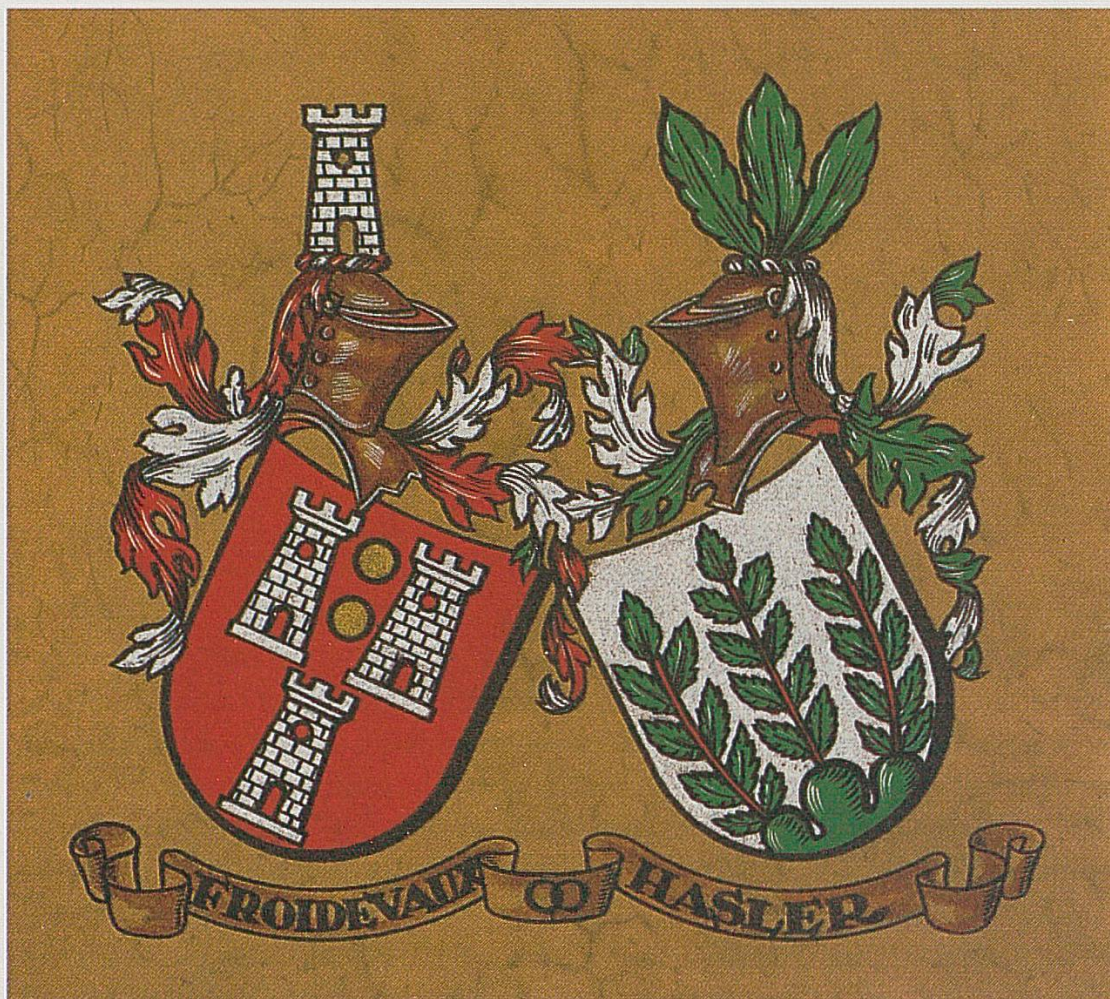
Bien entendu pure légende, il faut habiter bien loin pour rêver à une telle histoire, notre colonel ne s'y est pas trompé. Pourtant — il n'y a pas de fumée sans feu — une Cunégonde de Spiegelberg, le seul noble des Franches-Montagnes, a épousé le Baron de Belp, chef des Bernois à la bataille de Morat⁴.

Toujours est-il que les armoiries se décrivent ainsi:

— Sur champ de gueules trois tours d'argent, ouvertes, posées deux plus une. Deux besans posés en pal.

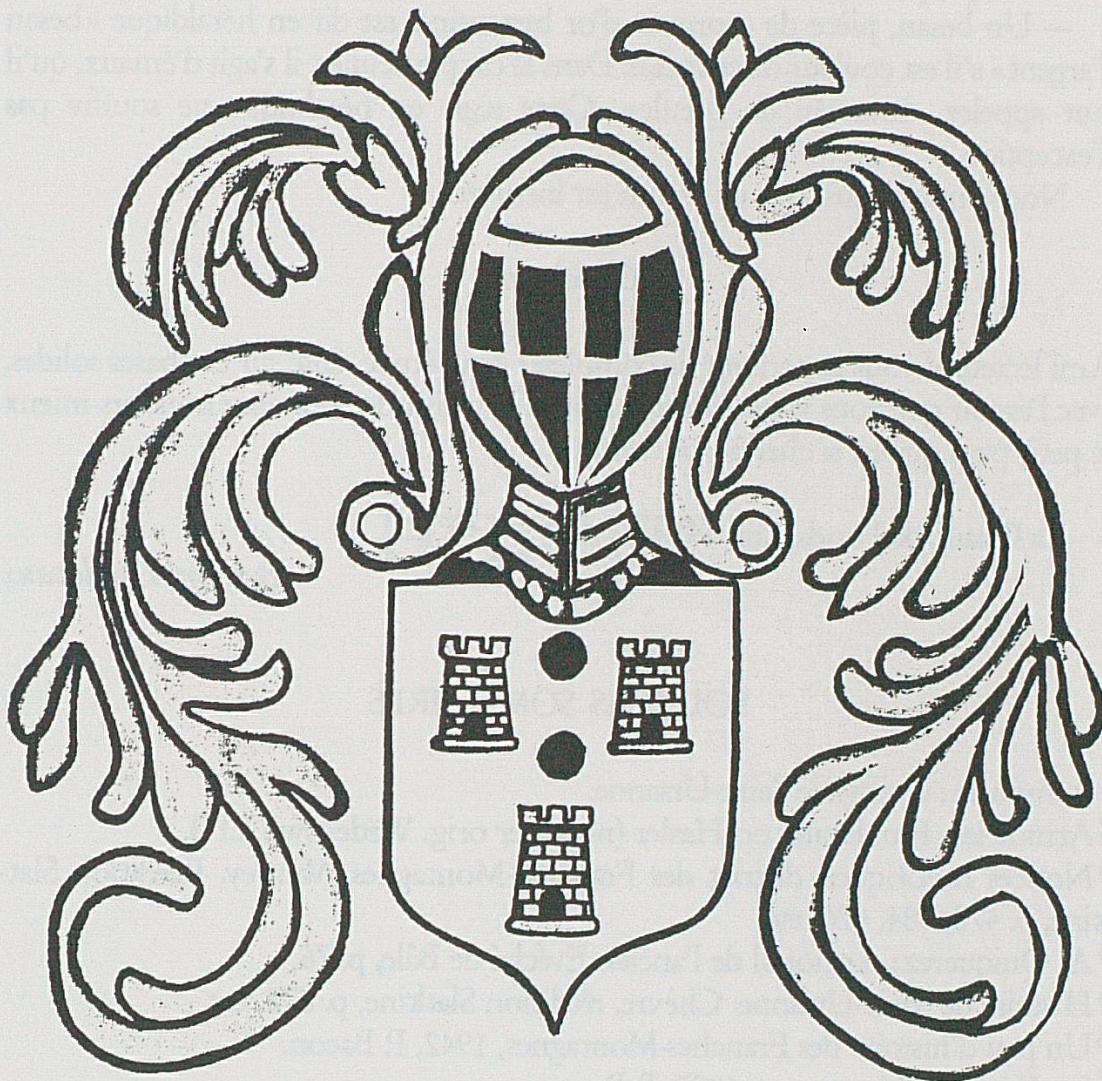
En clair qui dit «besan» dit pèlerinage — ou croisade — en Terre sainte. Les deux pèlerinages sont forts possibles, notre notaire, ou quelqu'un de sa famille, a pu faire ce voyage, et ainsi le marquer dans son blason, car les armoiries sont parlantes. Nos ancêtres voyageaient plus qu'on ne le croit. Les pèlerinages à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Palestine, et plus proche de nous «aux Ermites» étaient fréquents. Dans le dernier quart du XIX^e siècle des familles Beuret des Rouges-Terres ont fait le voyage à Jérusalem. Pour preuve, venant d'une grand-mère maternelle, un bénitier sculpté en bois d'olivier l'attestait par une mention écrite à l'encre de Chine à son dos. Malheureusement, les garnements que nous étions lui ont fait un mauvais sort.

⁴Histoire des Franches-Montagnes, P. Bacon, éditions 1942 et 1957.



Une variante retrouvée en Bretagne

Cette armoirie grandiloquente, avec son cimier disproportionné, est bien en accord avec la légende.



FROIDEVAUX XIV^{ÈME} SIÈCLE

FAMILLE ORIGINAIRE DU NOIRMONT, DES PLUS ANCIENNES DES FRANCHES-MONTAGNES
CITÉE DANS HUIT COMMUNES, VENUE PROBABLEMENT DE FRANCHE-COMTÉ LORS DU DÉ-
FRICHÉMENT DES FRANCHES-MONTAGNES, ATTIRÉE PAR LES FRANCHISES OFFERTES AUX COLONS
PAR LE PRINCE-ÉVÊQUE IMIER DE RANSTEIN, VERS LA FIN DU XV^{ÈME} SIÈCLE.

ARMOIRIES D'APRÈS UN SCAU DE JEAN-JACQUES FROIDEVAUX, PRÊTRE DU NOIRMONT,
"D'OR A TROIS TOURS DE SABLE, DEUX ET UN, OUVERTES DU CHAMP, ACCOMPA-
GNÉES DE DEUX BESANTS DE GUEULES POSÉS EN PAL"

Cette description pose trois problèmes:

— L'époque: Le XIV^e siècle mentionné est une erreur car si le premier prêtre de Saignelégier est désigné en 1454⁴, la première chapelle du Noirmont a été bâtie en 1513.

— Il n'y a pas eu de curé au Noirmont du nom de Jean-Jacques Froidevaux³.

— Un besan, pièce de monnaie d'or byzantine, est dit en héraldique «besan d'argent» s'il est couleur de ce métal. Dans le cas particulier, il s'agit d'émaux, qu'il faut appeler «tourteau de gueule». Cette règle en héraldique ne souffre pas d'exception.

Nous voyons ainsi que ce blason est incorrect.

Conclusion

Ami lecteur il vous appartient de compléter cette étude, faite sur des bases solides, avec l'espoir que vous y trouverez l'envie et le plaisir de connaître toujours mieux le petit pays qui est si cher à nos cœurs.

La Chaux-de-Fonds, juin 1989.

Bernard Froidevaux

SOURCES SOMMAIRES

¹ Armoiries: Collégiale Saint-Ursanne.

² Armoiries: Froidevaux oo Hasler (noisetier orig. Wädenswil ZH).

³ Notices historiques, district des Franches-Montagnes, Vautrey. Réédition Slatkine, p. 478, 584, 626, etc.

⁴ A. Quiquerez: Armorial de l'ancien Evêché de Bâle, p. 76.

⁵ Histoire de Saint-Ursanne, Chèvre, réédition Slatkine, p. 872, etc.

⁶ Un peu d'histoire des Franches-Montagnes, 1942, P. Bacon.

⁷ Les Franches-Montagnes, 1957, P. Bacon.

⁸ Histoire de l'église de Chaux-les-Châtillon, Dr J.-M. Thiébaud.

Remerciements

Ils vont aux très nombreuses familles Froidevaux de France consultées, en particulier à M. Jacques Froidevaux de Lorient (Bretagne), M^{mes} Geneviève Froidevaux et Marie-Louise Froidevaux de Paris, M. Emmanuel Froidevaux de Versailles. De même à M. Taillard, maire de Goumois, M. Juillerot maire de Froidevaux-France, MM. Noirjean et Froidevaux, archivistes au canton du Jura.

HISTOIRE

